

MAIRIE DE SAINTE-COLOMBE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 6 JANVIER 2020 – 20 HEURES

L'an deux mil vingt, le six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Colombe, dûment convoqué le vingt-trois décembre deux mil dix-neuf s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie annexe (Les Bégües), sous la présidence de Monsieur le Maire.

Nombre de membres en exercice : 6 Nombre de présents : 6 Nombre de votants : 6

Etaient présents : Mesdames Catherine BLANC et Evelyne LEFRERE, Messieurs René ALMERAS, Eric GERNEZ, Jean-Louis REY et Jean-Pierre ROUX.

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Madame Evelyne LEFRERE secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures, il procède à l'appel nominal des Conseillers,

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

1. APPROBATION PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 13/11/2019

Le compte rendu du conseil municipal du 13/11/2019 est approuvé à l'unanimité des présents, sauf par Madame Evelyne LEFRERE qui n'était pas présente lors de ce conseil municipal.

2. CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC LA SOCIETE HORLOGE PLAIRE

Le conseil municipal à l'unanimité des présents donne son accord pour la signature du contrat d'entretien avec la société HORLOGES PLAIRE. Le coût annuel s'élève à 224.54 € HT.

3. CONVENTION MAIRIE ORPIERRE R.P.I. ORPIERRE-LABOREL

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve la convention à signer avec la mairie d'Orpierre dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal LABOREL-ORPIERRE. La convention pour l'année scolaire 2018-2019 prévoit une participation de 1535.78 €. Elle était de 1405.42 € pour l'année scolaire précédente.

4. PROPOSITION NOMINATION AU GRADE DE REDACTEUR DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté du Président du Centre de Gestion des Hautes-Alpes établissant la liste d'aptitude d'accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux par voie de promotion interne 2020 sur laquelle figure la secrétaire Madame SAMUEL Marie-Pierre. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour nommer Madame SAMUEL au grade de rédacteur par voie de promotion interne et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires en lien avec le Centre de Gestion.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Panneaux de signalisation : Monsieur le Maire signale au conseil que la demande de subvention

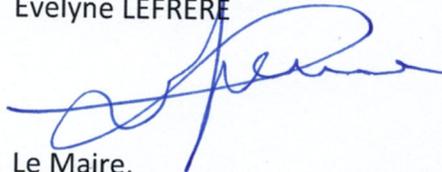
présentée au Conseil Départemental n'a pas été retenue et ne sera réexaminée qu'au mois d'avril ou mai de l'année 2020. Le Conseil municipal est d'accord pour que la commande soit passée dès maintenant et demande au Maire de s'assurer que le prix proposé à l'époque reste valable.

- Elections municipales : A la demande de Monsieur le Maire, Madame BLANC, Messieurs GERNEZ, ROUX et ALMERAS précisent qu'ils seront candidats aux prochaines élections.

La séance est levée à 21 heures 05

AFFICHÉ LE 10...01-2020

La Secrétaire de séance,
Evelyne LEFRERE



Le Maire,
René ALMERAS



NB : Le procès-verbal complet de la séance sera, après approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal, affiché aux lieux habituels.